

Bruxelles, le 24 février 2017
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2012/0266 (COD)

10728/16
COR 1

PHARM 43
SAN 284
MI 478
COMPET 402
CODEC 977

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du
RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux
dispositifs médicaux, modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE)
n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009, et abrogeant les directives
90/385/CEE et 93/42/CE du Conseil

Page 127, article 29, paragraphe 3

Au lieu de:

"3. Dans le cas des dispositifs qui font l'objet d'une évaluation de conformité visée à l'article 52, paragraphe 3, deuxième phrase, ou à l'article 52, paragraphe 4, troisième alinéa, l'attribution d'un IUD-ID de base ...",

lire:

"3. Dans le cas des dispositifs qui font l'objet d'une évaluation de conformité visée à l'article 52, paragraphe 3, et à l'article 52, paragraphe 4, deuxième et troisième alinéas, l'attribution d'un IUD-ID de base ...".